



ACTEURS

Bulletin édité par la Section de Savoie du

Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegg

SNUipp Maison des Syndicats 77 rue A. Croizat 73000 CHAMBERY
Tél. : 04-79-68-91-65 Fax : 04-79-68-93-47 Courriel : snu73@snuipp.fr Site web : <http://www.snuipp.fr/73>

Janvier 2010 - Prix 1,50 •

Trimestriel

Supplément 1 au n° 68

En 2010 : on se mobilise !

Tantôt au grand jour, tantôt à pas feutrés, l'entreprise gouvernementale de privatisation de l'enseignement se poursuit. **La quasi-totalité des dernières dispositions gouvernementales se situe résolument à rebours de l'évolution séculaire qui avait permis la structuration du service public de l'éducation nationale, institution de la République par excellence.** Les conditions d'apprentissage des élèves et d'exercice du métier se dégradent tandis que dans le même temps le gouvernement poursuit ses mesures régressives et contestées : réforme de la formation des maîtres, aide personnalisée, évaluations CM2, revalorisation très en deçà des attentes suscitées. Aucune perspective positive ne se dessine, que ce soit en faveur de l'école maternelle, des remplacements, des RASED, de la direction d'école, de l'éducation prioritaire...

Ces mesures dessinent en creux un projet de société rétrograde. Nous ne sommes pas encore revenus au temps de Vichy qui décida de supprimer les Écoles Normales considérées comme des foyers de sédition. Mais les remises en cause du droit de grève et la criminalisation de la contestation risqueraient de donner des idées aux nostalgiques du serment d'allégeance que Vichy imposa aux enseignants... Sans

faire d'anachronisme mal venu, il y a tout de même matière à s'alarmer ! Au lieu de garantir un enseignement public de qualité, le gouvernement n'a cessé d'affaiblir l'institution scolaire et entérine la destruction de l'école républicaine. En outre, la collusion entre l'État et l'enseignement privé est de plus en plus manifeste. Le nombre de postes aux concours de l'enseignement privé est multiplié par deux cette année...

Le SNUipp a placé le mois de janvier sous le signe de l'action : journée de grève pour la fonction publique le 21 janvier, manifestation nationale à Paris le 30 janvier, cartes de vœux pour souhaiter « l'école que l'on veut », plan d'actions dans le cadre des évaluations nationales CM2...

En Savoie : 42 écoles fermées le 21 janvier, campagne d'information auprès de la population sur les enjeux du service public de l'Éducation Nationale avec le collectif *Convergences*, et mobilisation des collègues TRB et ZIL qui souhaitent faire prendre conscience à notre IA que trop c'est trop et que leur boulot mérite attention et respect.

« C'est le citoyen qui fait la république » disait Bernanos. **Le SNUipp proposera de nouvelles étapes de mobilisation dès les mois de février et mars.**

Dispensé de timbrage ChambéryCTC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 28/01/2010

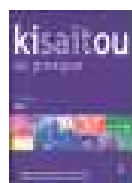
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp Savoie. Conformément à la loi du 6-1-78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au siège.

SOMMAIRE

Page 1	Edito
Pages 2 et 3	AG des TRB et ZIL
Page 4	Evaluations internationales
Page 5	NBICLIS
Page 6	Humeur de TR / Surnombre
Page 7	Identité nationale
Page 8	Service Public d'Education
Page 9	Syndicalisation
Page 10	Bulletin d'adhésion

73.snuipp.fr

Le site internet du SNUipp Savoie.



KISAITOU 4
Tous les textes,
toutes les réponses...

**(MAUVAISES)
HUMEURS...**
.....

Dans mon école, je tire les déclarations d'intention de grève que nous allons toutes 5 signer. Maudite procédure qui quoiqu'en dise le conseil constitutionnel est bel et bien une entrave au droit de grève, par la contrainte nouvelle qu'elle nous impose. Et je repense à ma collègue, qui m'a dit «écoute je la fais mais si on se retrouve à 30 % de grévistes, vraiment, y'en a marre»

et je rêve un peu... quand même, au-delà des interrogations et des doutes («et vous êtes sûrs que c'est le moment « et moi je la fais bien si elle est reconductible» «et moi je la fais si on parle de...» «et moi je la fais pas puisqu'on parle de ...» «et faudrait trouver un autre moyen» «et et et et...» si on se retrouvait enfin, ce 21 janvier, avec 90 % de grévistes dans les écoles de France, purée vous croyez pas qu'on finirait par en parler ce jour-là, dans ce pays, de la formation sacrifiée, des postes bradés et des évaluations de jean foutre ? Et si vous me dites «non» eh ben on peut pas savoir parce que 90% ça fait un moment qu'on n'a pas essayé...

Jacqueline.

**RECETTE POUR FAIRE
BAISSER LE TAUX DE
GRÉVISTE**
.....

Prenez des enseignants grévistes ayant envoyé leur préavis en temps voulu.

Appelez-les le jour de la grève pour leur annoncer que l'administration a reçu leur courrier hors délais (le cachet de la poste ne faisant pas foi).

Sommez-les de reprendre immédiatement le travail sous peine de sanctions disciplinaires.

Vous obtenez 25 % de grévistes alors qu'il y en avait peut-être beaucoup plus.

Si vous avez été dans ce cas, merci de contacter les syndicats pour faire un recensement de cette pratique qui est une nouvelle atteinte au droit de grève.

V.

Assemblée de TRB et ZIL 21 janvier 2010

ISSR

L'IA a annoncé le versement des ISSR de septembre / octobre / novembre sur la paye de janvier, et décembre sur la paye de février.

La question qui se pose est : si il n'y a rien en janvier, que fait-on ?

RECOURS AU TA

(tribunal administratif)

Il est convenu que le SNUipp indiquera la procédure à suivre, en publiant sur son site les démarches à suivre, les liens utiles etc.

Le SNUipp est autorisé également à diffuser le nom des collègues qui sont décidés à engager cette action, pour que d'autres collègues puissent entrer en contact avec eux ou sachent simplement qu'ils se sont pas seuls. Il explicitera également ce qu'implique le recours au TA, afin de rassurer et inciter les collègues à employer cette voie juridique (cela n'entraîne aucun frais, que ce soit pour engager la procédure, ou en cas de « déboutement », par exemple).

PROBLEME DU REMPACEMENT

A propos du remplacement, les membres de cette assemblée appellent les collègues à faire remonter le nombre de journées non remplacées dans leurs écoles, par exemple en utilisant le « clic remplacement », en page d'accueil du site du SNUipp 73, ou tout autre moyen (mail, coup de téléphone aux organisations syndicales).

Notons que le nombre de journées non remplacées est une information publique, elle doit être accessible à tous.

Il y a 140 postes de remplaçants en Savoie, mais visiblement cela reste encore insuffisant, et conduit à des situations parfois difficiles pour les TRB mais surtout pour les collègues et les élèves !

L'administration est dans de la gestion de crise : par exemple, elle envoie un remplaçant dans une école puis l'enlève dans la foulée si une classe unique ou une école avec moins de classe en a besoin ; elle annonce qu'il n'y aura pas de remplaçant, puis finalement quelqu'un arrive alors que les collègues de l'école ont déjà pris leurs dispositions pour gérer...

TELEPHONES PORTABLES

Un collègue présent nous signale un mail de l'administration demandant que les TRB consultent leurs mails et la messagerie de leur téléphone portable le matin.

C'est une ingérence dans la vie privée. La journée de travail d'un enseignant, TRB ou non, commence le plus souvent à 8h20...

L'AG rappelle que les TRB et ZIL ont une école de rattachement dans lesquelles ils peuvent, et doivent être joints par les secrétaires de circonscription. Il faudrait stopper la dérive avec l'utilisation des téléphones portables personnels des collègues.

ZONE D'INTERVENTION

Des précisions sont apportées sur la signification des sigles :

- ZIL : Zone d'Intervention Localisée (20 km normalement, mais cette distinction avec les TRB tend à disparaître)

- TRB : Titulaire Remplaçant Brigade. Cela signifie « brigade départementale », c'est à dire qu'un TR est susceptible de remplacer partout dans le département, il n'existe pas de zone à proprement parler. Si aujourd'hui les TRB sont rattachés à une circonscription puis à une école, c'est grâce aux interventions des organisations syndicales, il y a de ça plusieurs années. Cependant, si certains sont amenés à faire des rempla-

Suite page 3

Suite de la page 2

cements loin de leur circonscription, il n'y a pas d'aberration à proprement parler.

ORDRE DE MISSION

Par le passé, les TRB et ZIL recevaient un ordre de mission écrit pour chacun de leur remplacement (à partir d'une journée).

C'est une demande qui peut faire l'objet d'un courrier à l'Inspectrice d'Académie.

Il s'agit d'avoir une confirmation écrite systématique après une première info par téléphone, par exemple par e-mail portant la notification « vaut ordre de mission ».

Les textes de loi régissant la Fonction Publique en font d'ailleurs obligation.

VIA MICHELIN

Dans l'intérêt des personnels (et des élèves), la référence commune à prendre pour le calcul des trajets avec Via-Michelin devrait être « trajet le plus rapide sans péage ».

CONTROLE DES ETATS DE FRAIS DE DEPLACEMENTS

Les collègues présents insistent sur l'importance et la nécessité de contrôler et surtout corriger les fiches des états de déplacements. Il ne faut pas hésiter à barrer, modifier, ajouter avant de renvoyer : en général, cela est pris en compte !

L'AG souligne aussi qu'il faudrait que chacun pense à en conserver une copie ; il est relevé le fait que tous les collègues ne sont pas toujours informés qu'il leur faut corriger, signer et renvoyer ces fiches de contrôle.

Le SNUipp 73 envisagera une publication spéciale TRB / ZIL leur expliquant le fonctionnement, leurs droits etc.

LES SURNOMBRES

L'AG évoque le flou autour du statut de « surnombre ».

Un collègue surnombre dénonce les pressions exercées sur lui

par l'administration pour lui faire signer un courrier dans lequel il s'engageait à renoncer à ses ISSR.

Cela nécessiterait une intervention en CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale) par les élus du personnel. Le harcèlement est puni par la loi et peut faire l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie.

Il faut clarifier le statut des surnombres.

Le SNUipp est diligenté pour lancer une enquête afin de recenser les collègues, TRB et surnombres, qui ont signé un courrier pour renoncer aux ISSR.

Le cas du collègue est scandaleux : il y aura un article dans le prochain *Acteurs*, journal du SNUipp.

CONCLUSIONS

L'AG prend la décision suivante : elle mandate le SNUipp pour écrire à l'IA dès aujourd'hui, afin de la prévenir que, si jamais les ISSR ne sont pas versées au mois de janvier, plusieurs collègues iront au TA afin de réclamer des intérêts moratoires (indemnités de retard).

En outre, le SNUipp réclamera dans ce courrier l'envoi à chaque TRB et ZIL d'une autorisation individuelle écrite d'utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles, ainsi que la notification par écrit des ordres de mission.

Le SNUipp la prévient aussi d'actions engagées si nos demandes n'obtiennent pas de réponse avant la fin du mois.

Si fin janvier, il n'y a pas de réponse : le SNUipp appellera tous les collègues TRB et ZIL à écrire massivement, avant les vacances de février, à l'Inspectrice d'Académie, par courrier simple ou recommandé, pour :

- réclamer le versement rapide des ISSR ainsi qu'une information claire à ce sujet, *SI LE PAIEMENT N'A PAS ETE FAIT AVEC LA PAYE DE JANVIER*

- réclamer des ordres de mission écrits ainsi qu'une autorisation d'utiliser son véhicule personnel dans le cadre de son travail

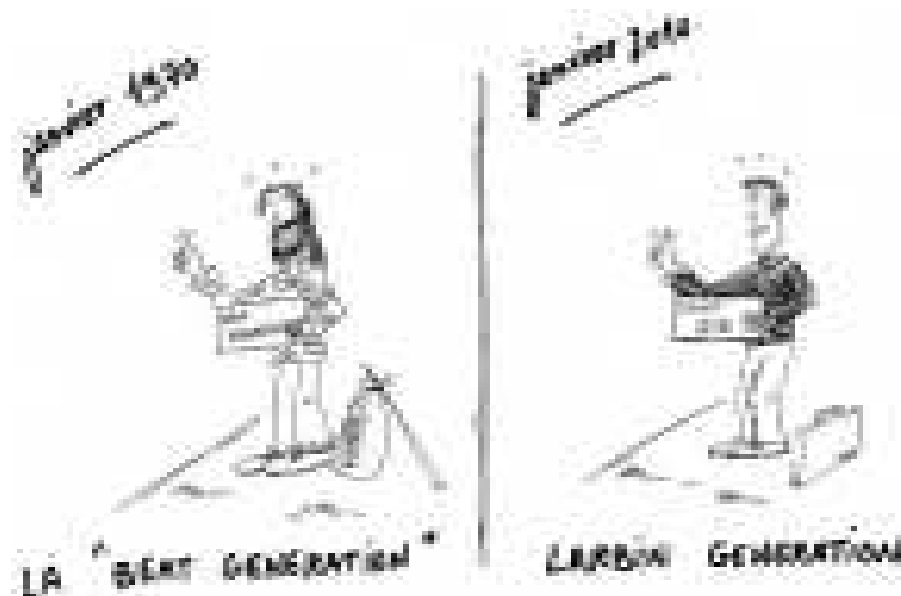
Le SNUipp proposera une lettre type, disponible sur son site.

Cette décision rejoint par ailleurs les souhaits des collègues TRB et ZIL exprimés au travers de « l'enquête action » initiée par le SNUipp mi-janvier.

Le présent compte-rendu est diffusé à tous les collègues par mail, et publié dans *Acteurs*.

La procédure pour aller au TA est mise en ligne sur notre site.

Après cette première initiative, nous ferons le point et consulterons de nouveau les collègues TRB et ZIL pour envisager la suite, si suite il y a.



La vérité sur les évaluations internationales

Une enquête de Jean-Paul Walter à partir des travaux de :

- Liliane Sprenger – Charolles, directeur de recherche au CNRS (Université René Descartes – Paris)

- Nathalie Mons, maître de conférence en Sciences de l'Éducation à l'Université de Grenoble II – membre du consortium PISA 2009.

- André Ouzoulias Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise et à l'IUFM de Versailles

- Julien Grenet, doctorant en économie à l'École d'économie de Paris, spécialiste des questions d'éducation et d'économie publique.

- Serge Pouts-Lajus, directeur de l'Observatoire des Technologies pour l'Éducation en Europe.

Pour justifier leurs réformes, **nos gouvernants utilisent toujours le même argument : la baisse des performances des élèves français dans les évaluations internationales.**

Qu'en est-il réellement ? Les élèves français sont-ils si mauvais ?

Il existe deux enquêtes internationales nommées PISA et PIRLS.

- **L'enquête PISA** est organisée par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), organisme regroupant essentiellement les états les plus riches de la planète. Elle s'adresse à des jeunes de 15 ans et est menée tous les trois ans. Elle s'intéresse à 3 grands domaines de compétences : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique.

- **L'Enquête PIRLS** vise à mesurer les compétences dans la compréhension de la lecture. Elle s'adresse à des enfants d'environ 10 ans. Elle est menée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire).

Les enquêtes PIRLS ont eu lieu en 1992, 2001 et 2006 dans 45 pays (4404 élèves en France, répartis dans 261 classes).

Malgré la grande rigueur méthodologique de l'enquête PISA, l'importance de la marge d'erreur rend relativement vaine l'ambition de classer de manière univoque les pays participants sur une échelle de compétence commune.

Se référer à des classements, sans analyser précisément les données, n'a donc pas beaucoup de sens. « **l'habitude médiatique consistant à assigner une posi-**

tion déterminée à un pays dans le classement PISA constitue donc une absurdité du point de vue statistique. » estime Julien Grenet.

Bon nombre de chercheurs ont été, dès le départ, très critiques quant à la philosophie qui a conduit à la mise en place des évaluations PISA : dans les études de l'OCDE, l'efficacité de l'éducation est souvent appréciée par des indicateurs de performances d'inspiration économique : les systèmes éducatifs jugés les meilleurs sont ceux qui génèrent une plus grande richesse économique mesurable et assurent, pour la dépense la plus faible, la plus grande proportion de débouchés sur le marché de l'emploi.

Il est également reproché à ces **études d'être exagérément influencées par la culture anglo-saxonne** (elles reprennent les modèles d'évaluations anglo-saxonnes). Les objectifs ont une visée utilitariste de l'éducation et nient les spécificités culturelles. Les **outils d'évaluation sont d'abord élaborés en anglais, puis traduits dans les autres langues, ce qui n'est pas toujours, sans poser problème.**

Par ailleurs, certaines caractéristiques institutionnelles des systèmes éducatifs nationaux sont susceptibles d'influencer fortement les résultats obtenus par les élèves aux tests PISA. Dans le **domaine des mathématiques, il y avait des questions relatives aux probabilités qui ne sont abordées en France qu'au lycée.**

Concernant l'enquête PIRLS, plusieurs biais perturbent sérieusement les comparaisons entre pays

- **L'âge moyen des enfants n'était pas le même dans tous les pays**, variant de 9,8 ans à 11,0 ans (10,0 pour la France).

- Dans chaque pays, **on excluait de l'enquête des élèves qui auraient pu fausser les statistiques**, par exemple en raison d'une longue maladie dans l'année, une arrivée récente de l'étranger, une déficience... La France a exclu 3,8 % d'élèves, mais la Russie qui arrive en tête, en a exclu 7,7 %, le Canada, 7,6 %, la Bulgarie, 6,4 %, le Danemark, 6,2 %, les USA, 5,9 %. Tous ces pays sont classés devant la France.

- **La traduction française a aussi pu rendre le texte difficile d'accès pour les élèves francophones.** Alors que des versions dans plusieurs autres langues ont utilisé un vocabulaire plus accessible, les élèves français ont dû composer avec

un lexique assez recherché : *scruter, aux aguets, le ressac...*

A titre d'exemple, les élèves finlandais sont régulièrement dans le haut du pavé, tant en lecture qu'en mathématiques : 26 lettres, 26 phonèmes dont huit voyelles. En pratique, il suffit aux élèves finlandais de connaître l'alphabet pour savoir décoder. Si on écrivait le français sur le modèle finnois, on écrirait « bato » pour bateau, « kok » pour coq ou coque, « jigo » pour gigot... Les élèves finlandais sont aussi avantagés par la façon de lire les nombres : "dix-un, dix-deux, dix-trois..." pour "onze, douze, treize...", "deux-dix, trois-dix, huit-dix, neuf-dix" pour "vingt, trente, quatre-vingt, quatre vingt dix".

André Ouzoulias estime qu'à niveau de développement économique et de scolarisation équivalent, la transparence de la langue écrite, la régularité de la numération orale sont plus importants que d'autres facteurs pour rendre compte des meilleurs résultats que connaissent certains pays.

L'intérêt est de constater que **les pays les plus performants (les pays du nord de l'Europe) sont aussi ceux qui sont les plus égalitaires au niveau de leur organisation sociale, qui sont très attachés à un service public d'éducation, qui pratiquent le moins de sélections, d'évaluations et qui maintiennent tous les élèves dans le même tronc commun** (pas de redoublement, ni de filières spécifiques). La France, au contraire, a mis en place un système très élitiste. L'intérêt des enquêtes internationales réside surtout dans l'identification des forces et des faiblesses d'élèves scolarisés dans des contextes éducatifs nationaux très différents.

Selon Julien Grenet, pour les élèves français, le constat est le suivant : « D'une manière générale, ils semblent plus compétents lorsqu'il s'agit de prélever des informations dans un document ou de restituer des connaissances que lorsqu'on leur demande de mobiliser leurs connaissances et d'exercer leur esprit critique pour affronter des situations qui sortent du cadre scolaire. » En mathématiques, ils ont réussi bien mieux les items correspondant à une formulation proche du contexte scolaire.

Dans le domaine de la culture scientifique, les élèves français sont plus per-

Suite de la page 4

formants que la moyenne lorsqu'il s'agit de prélever des informations dans des supports habituellement utilisés dans l'enseignement scientifique, mais éprouvent des difficultés à mobiliser leurs connaissances pour expliquer des phénomènes de manière scientifique dans des situations de la vie courante non évoquées en classe.

Il manque donc aux élèves français une approche qui privilégie la recherche de sens, la formulation d'hypothèses et le développement du sens critique, plutôt que l'accumulation de savoirs.

Xavier Darcos n'a pas dû lire ces conclusions puisque **les nouveaux programmes pour l'école primaire prennent une orientation diamétralement opposée**, renforçant les mécanismes, les automatismes, la répétition, l'appris par cœur et la juxtaposition de connaissances.

Les **élèves français ont une image globalement plus dégradée de l'école** que la moyenne des autres pays de l'OCDE. Un certain nombre d'indices suggèrent qu'ils ne se sentent pas suffisamment accompagnés dans leurs apprentissages, ni suffisamment encouragés à progresser. Cela peut affecter négativement leur moti-

vation. En cause, le cloisonnement des enseignements au collège, la grande multiplicité de professeurs différents, la **hausse constante du nombre d'élèves par classe liée aux suppressions massives de postes d'enseignants.**

Autre argument avancé par le gouvernement : « **La France dépense beaucoup plus que ses partenaires.** » **Le coût de l'école française est « l'un des plus élevés d'Europe ».** « Les dépenses se sont envolées ces dernières années. »

Toutes ces **affirmations sont inexactes. La France se situe dans la moyenne internationale** de l'OCDE pour le coût par élève. Dans le classement des montants des dépenses par élève ou étudiant des 20 pays les plus développés, la France arrive **en 11e position.**

On constate donc que c'est seulement dans le secondaire que le niveau de dépense est plus élevé que la moyenne de l'OCDE, essentiellement dû au fait que l'enseignement technologique et professionnel y a lieu au sein du système scolaire.

L'étude de l'OCDE « Regards sur l'éducation » publie aussi un **tableau comparatif des salaires des enseignants** : Avec 23 317 US dollars de salaire brut en

début de carrière (29 460 au Royaume-Uni, 30 528 en Corée, 40 277 en Allemagne...) et 3136 US dollars après 15 ans d'exercice pour un enseignant dans le primaire, **la France arrive en 23e position sur les 31 pays de l'OCDE qui sont recensés.** Il n'y a guère que dans les pays de l'Europe de l'est, en Turquie et au Mexique que les enseignants du primaire sont plus mal payés.

Conclusion :

Le débat sur l'école tel qu'il est présenté depuis 2007 par Xavier Darcos, est loin d'être respectueux des faits. Il n'y a pas de quoi être fier des performances de l'école française. Personne ne nie que l'on puisse gagner en efficience. Mais on est loin du discours catastrophiste du gouvernement. **Qui peut penser qu'avec moins d'enseignants, en portant atteinte à l'école maternelle, avec moins de temps de scolarité, en supprimant les réseaux d'aides, etc... les résultats pourront être améliorés ?** Cela ressemble à de la **désinformation** qui sera fatalement contre-productive.

A moins que **cette imposture ne cache d'autres visées idéologiques, telles que la remise en question du service public d'éducation...**

NBI CLIS en Savoie:

Le Tribunal Administratif de Grenoble nous donne raison !

Deux collègues de Savoie ont obtenu, fin décembre, une condamnation de l'État à leur verser leur Nouvelle Bonification Indiciaire au titre de leur travail effectué en CLIS ces dernières années.

En effet, le point d'achoppement résidait dans le fait que ces collègues ne touchaient pas cette bonification car non-titulaires du CAPA-SH. Or les textes ne mentionnent en aucun cas qu'il faille cette spécialisation pour toucher cette prime, seule la fonction sur ce poste y donnant droit.

Ainsi, suite à l'action d'une collègue de l'Allier fin 2007 ayant déposé un recours à son administration puis au T.A. de Clermont-Ferrand lui donnant gain de cause, cette situation a fait des émules.

De nombreux collègues, dans de nombreux départements ont in-

tenté la même procédure.

L'État a été contraint de légitimer le versement de la NBI (27 points), même aux collègues non spécialisés reconnaissant que ce qui fait loi c'est la fonction et non pas le diplôme, par l'arrêté du 24 mars 2009 modifiant l'arrêté du 6 décembre 1991.

Le SNUipp invite tous les collègues de CLIS à faire ce recours afin d'obtenir leur dû et de faire valoir leurs droits.

Le recours :

- faire un recours gracieux auprès de l'IA (contactez-nous pour un modèle de lettre)

- Si l'IA ne vous répond pas ou par la négative : le recours au TA doit être expédié par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois à réception de la réponse négative de l'IA,

- ou dans un délai de quatre mois suite à la date d'envoi du recours gracieux si l'IA n'a pas répondu.

A réception de la requête, le T.A. enverra un accusé de réception aux collègues avec un code permettant de suivre sur internet l'évolution de la procédure.

La requête sera envoyée au recteur pour l'inviter à produire un mémoire en défense.

Ce mémoire en défense du recteur sera alors transmis aux collègues, qui peuvent, à réception, répondre dans un délai fixé par le T.A. (**nous envoyer copie de ce mémoire en défense**).

Au terme de ces échanges, la procédure est close par le tribunal dans l'attente de son jugement.

Humeurs (toujours mauvaises)

Un T.R. répond aux courriers de l'administration sur le non-versement des I.S.S.R. et en remet une couche sur la nouvelle organisation du mouvement

Je prends note de votre message sur le traitement des indemnités de remplacements (ISSR), qui nous a été transmis par notre IEN, et je me joins au concert de protestations émis par quelques TRB de ma «circo». Je voudrais réagir sur les deux «faits» que vous aimeriez «rétablir» :

- concernant le nom du logiciel qui gère le calcul des ISSR, j'apprécie votre souci de l'exactitude. Néanmoins, qu'il s'agisse du logiciel GRISBI ou CHORUS, le résultat est le même : le traitement de nos indemnités a accumulé plusieurs mois de retard. Encore une fois, on invoque les contraintes de l'informatique pour justifier les dysfonctionnements de l'administration. De qui se moque-t-on ? Est-il normal que le logiciel assurant le traitement des personnels ne soit pas opérationnel au moment de la rentrée, et qu'aucune solution alternative ne soit utilisable en attendant ? Imagine-t-on un enseignant retarder la rentrée de ses élèves parce que ses préparations de cours «ne sont pas encore opérationnelles» ? Quel est ce système où les outils informatiques, qui devraient être au service des acteurs de terrain, leur imposent au contraire des contraintes ubuesques ? Déjà l'an dernier, pour le mouvement des personnels,

un nouveau logiciel a servi de prétexte à un nouveau système, qui s'est avéré encore plus opaque et plus complexe que le précédent. Là aussi, il y eut à déplorer de nombreux dysfonctionnements. Pour mon cas personnel (et je suis loin d'être le seul), j'avais reçu une information officielle de nomination AVANT LA CAPD... information qui a été démentie à peine 48h plus tard. (la publication du projet de mouvement a été dénoncée par le SNUipp, précisément pour ce type de risque. NDLR) : Et au final, j'apprends après le mouvement complémentaire du 4 septembre en me rendant sur mon lieu d'affectation finale, que le poste était en fait déjà pourvu ! (et j'ai appris par la suite que je n'étais pas le seul dans ce cas). Résultat : au lieu d'un poste à l'année à l'EREA à 5 km de chez moi, je deviens remplaçant «surnombre», ce qui me contraint à me procurer une voiture en urgence (puisque je n'en ai besoin que pour mes déplacements professionnels).. "Ce n'est pas grave, me dis-je alors... les remplaçants touchent des indemnités en compensation..." Me serais-je fourvoyé ?

- Concernant le versement de ces indemnités, justement : vous dites que tous les versements ont été faits sur les paies de décembre et

janvier. Comme les collègues remplaçants de ma circonscription, je n'en ai vu aucune trace sur la paie de décembre. J'attends donc avec impatience la paie de janvier pour vérifier que les 958,32 • que me doit l'État pour les mois de septembre à décembre me seront bien versés... J'espère également que pour une fois, nous recevrons notre fiche de paie dans un délai raisonnable, et que les ISSR y apparaissent de manière claire, afin que nous puissions vérifier leur paiement. J'attends également toujours un retour de mon état de service, afin de vérifier que les oublis que j'y ai mentionnés ont bien été corrigés. Cet état de service nous est envoyé par courriel. Nous devons l'imprimer, et le renvoyer à notre «circo». La moindre des choses serait que nous ayons une copie de l'état de service transmis (après corrections éventuelles) à la division des personnels..

Convaincu que vous ferez tout votre possible pour lever le sentiment d'exaspération des enseignants vis-à-vis de la façon dont ils sont traités par leur administration, je vous prie d'agréer, Madame la chef de division, l'expression de mes salutations distinguées.

J.B.

Surnombre : le scandale

L'administration, forte du flou entourant le statut des « surnombres » puisque n'existant pas auparavant, se permet tout et n'importe quoi...

Il s'agit souvent de jeunes collègues sur qui il est plus « facile » de mettre la pression, et qui sont devenus de fait les joujoux des circons-

criptions : PV d'affectation remis en cause bien que signés, renoncement aux ISSR imposés au mépris des textes et soumis à chantage (si t'acceptes pas, t'iras te balader au fin fond du département...) et autres joyusetés.

Le SNUipp interpellera l'Ins-

pectrice d'Académie et dénoncera ces agissements lors d'une prochaine CAPD.

Dans tous les cas, si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à contacter les élus du personnel.

Identité nationale :

la dérive Maurras... ciste !

L'identité nationale est une des idées rebattues par le candidat Sarkozy lors de sa campagne. La question peut être posée : qu'est-ce qui définit l'appartenance ou l'adhésion à la nation Française ?

Mais le débat a été faussé dès le départ, et à dessein, quand le candidat a jumelé identité nationale et immigration.

Or l'appartenance à une communauté nationale n'est pas liée à une origine mais à l'adhésion à certaines valeurs communes. Ces valeurs, définies en premier lieu par les termes de la devise française « Liberté, Égalité, Fraternité », sont l'idéal d'une immense majorité de ceux qui résident sur le territoire. Seuls des extrémistes de tous bords sont tentés de la bafouer.

Le zélé Éric Besson, ministre de l'immigration et de l'identité nationale (encore cet amalgame nauséabond) a donc lancé un débat douteux, pour plaire à son nouveau maître. Et les dérives n'ont pas tardé, de la part de chacun des ministres qui a pris la parole sur le sujet. On n'a pas tardé à voir débarquer les mauvais procès sur les étrangers. Et surtout, on a vu une glissade non dissimulée vers une stigmatisation des Musulmans. L'identité nationale serait-elle chrétienne ? Il fut un temps (que les moins de 20 ans ne souhaitent pas connaître) ou c'était les Juifs qui attireraient la foudre nationaliste.

Nadine Morano a fait l'une des plus belles sorties sur le sujet : « un jeune musulman qui vit en France ne doit pas parler verlan ou mettre sa casquette à l'envers. » Ces pratiques seraient autorisées aux seuls bons chrétiens bénis par sa sainte mère l'église ? Ces pratiques seraient l'apanage des jeunes Musulmans (dont

certains sont Français, cela va mieux en le disant) ? La casquette à l'envers serait-elle LE moyen de reconnaître LE Musulman-pas-de-chez-nous-qui menace-notre-identité ? Le Français, lui, a la visière devant ! Bon à savoir.

On a pu déjà entendre un maire de petite commune, avec un accent qui fleure bon son bouseux, affirmant qu'il est temps de s'interroger sur l'identité nationale car nous sommes déjà en passe de perdre face à l'invasion de ceux qui ne « foutent rien et touchent les allocations. » Ce brave maire bend'cheu nous n'a pas l'outrecuidance de dire qu'ils viennent prendre le boulot des Français. Il sait bien que du travail, il n'y en a plus pour personne !

Il était tellement évident qu'un débat ainsi posé donnerait lieu aux pires dérives, qu'on ne plus douter que tel était le dessein de Besson et de son Mentor.

La question de savoir ce qui définit l'appartenance à la communauté française est devenue celle de savoir qui peut être considéré comme Français (Bon Français ?).

A quand des affiches permettant aux citoyens de reconnaître le Pas-Français ? A quand les images de nez busqués, de doigts crochus... de casquette à l'envers ?

Dans les années 20 et 30, ces idées étaient portées par les partis d'extrême droite dont l'Action Française de Charles Maurras, partisan du nationalisme intégral. Ces idées ont trouvé un terreau dans la France de l'époque qui s'est soldée par l'une des périodes les plus noires de notre histoire : le régime de Vichy et le pétainisme.

SERVICES PUBLICS

ECOLE / EDUCATION

Le collectif Convergences pour la défense et le développement des services publics, dont le SNUipp est adhérent, lance une campagne d'information auprès de la population sur les enjeux du service public de l'Éducation Nationale : une première diffusion a eu lieu samedi 16 janvier sur la marché de Chambéry Centre, puis une deuxième dans le cortège de la manifestation du jeudi 21 janvier, journée de grève dans le fonction publique.

200 tracts ont été distribués au Lycée Paul Héroult. à Saint-Jean-de-Maurienne, le 21 janvier.

L'objectif est de permettre aux citoyennes et citoyens de bien prendre conscience de ce que le gouvernement est en train de faire dans ce secteur et de se rassembler dans les collectifs locaux du réseau pour agir. (contenu du tract diffusé sur notre site : <http://73.snuipp.fr/spip.php?article455>)

Notre initiative doit s'inscrire dans la durée et comme pour la Poste, il faut des bonnes volontés pour être présents sur les marchés.

Si certains parmi vous peuvent nous aider à mener à bien cette initiative, merci de bien vouloir faire connaître vos disponibilités pour diffusion dans vos localités et sur les marchés.

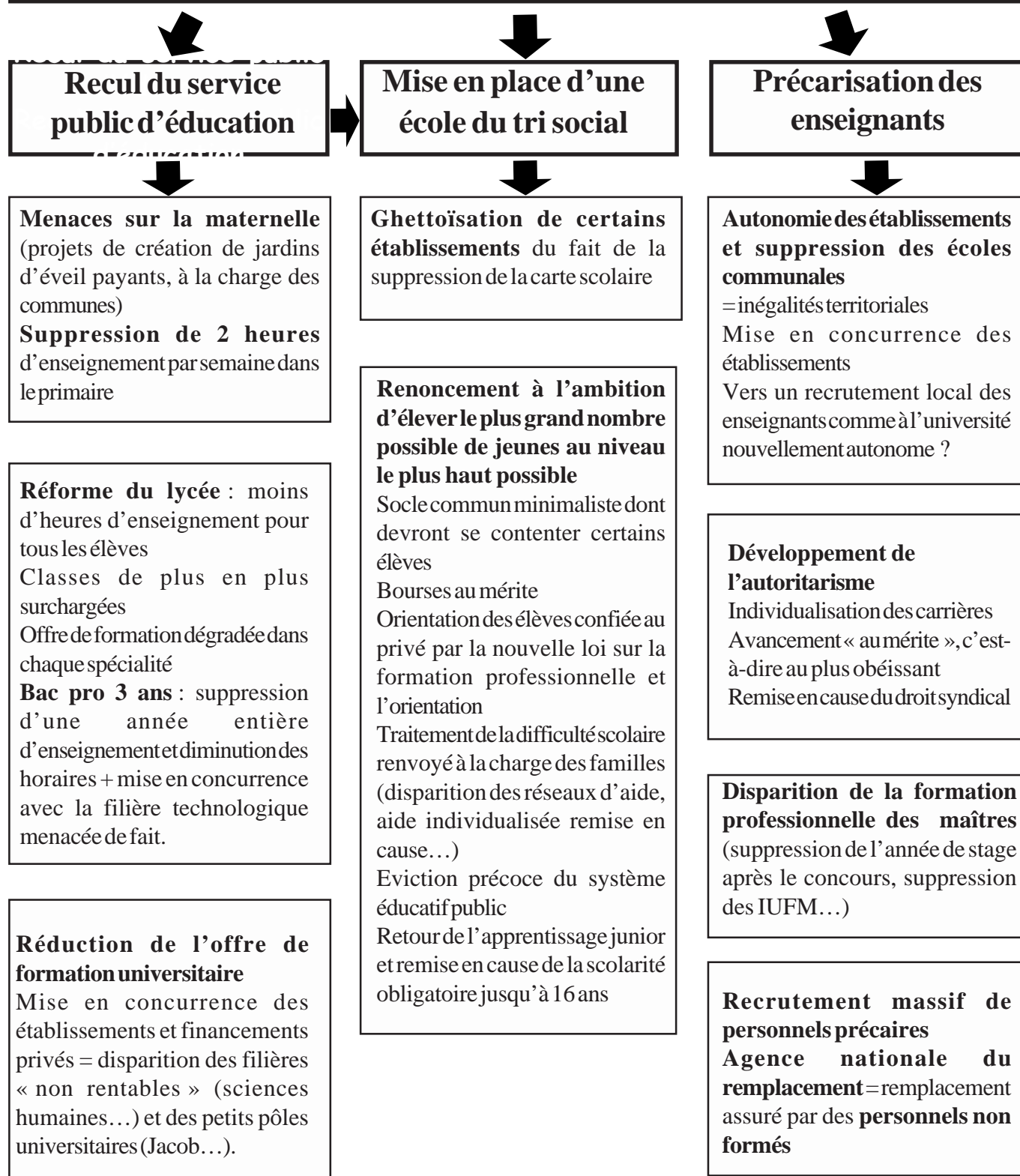
par mail à snu73@snuipp.fr ou convergencesp73@free.fr

LA POSTE

Réunion publique pour la défense du bureau de poste de St Pierre d'Entremont vendredi 29 janvier. Départ collectif prévu à 19h30 devant le local syndical des cheminots.



**50 000 suppressions de postes dans l'Education Nationale
en 5 ans : quelles conséquences ?**



Mobilisez-vous et engagez-vous dans les collectifs citoyens de défense et de développement des services publics de vos communes ou cantons avant qu'il ne soit trop tard !

Réseau Convergences convergencesp73@free.fr

Plus d'infos sur le blog : <http://convergences73.over-blog.com/>

Se syndiquer, c'est avancer ensemble !

Le SNUipp c'est avant tout des enseignants qui choisissent de se rassembler pour réfléchir à l'évolution de leur métier, faire des propositions et les faire aboutir, et se défendre en cas de besoin.

Se syndiquer est un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif.

Mais se syndiquer, c'est aussi défendre des valeurs : la laïcité, la réussite de tous les élèves, la solidarité, l'équité et la transparence dans la gestion des personnels, la démocratie, la justice sociale...

Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent au SNUipp les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

L'information régulière et détaillée que nous fournissons à l'occasion des principales étapes du paritarisme est rendue possible par les collègues qui se syndiquent.

Ce sont les syndiqués qui assurent la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, à participer aux initiatives nationales.

L'indépendance syndicale c'est défendre les mêmes revendications, quel que soit le gouvernement en place. Cela a toujours été l'attitude du SNUipp.

Sans syndiqués, il n'y a pas de syndicat, et c'est du nombre de ses syndiqués que le SNUipp tire sa force et son poids.

Et n'oubliez pas ! 66% de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

Le SNUipp a conforté sa place de syndicat majoritaire aux dernières élections.

Alors c'est décidé, je me syndique !



Cotisations 2009 / 2010

Echelon	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
INSTIT Adjoint								137	143	153	168
P.E. Adjoint	113	122	128	135	143	152	161	173	185	199	214
P.E. hors classe	161	182	196	209	226	241	255				

Majoration de cotisation pour	en €
Enseignant spécialisé	5
Conseiller Péda Départemental	13
Conseiller péda / IMF	9
Chargé d'école	1
Dir. 2 à 4 classes	5
Dir. 5 à 9 classes	10
Dir. 10 classes et +	13
Dir SEGPA	16
Dir EREA	39

Relevez la somme à payer dans le tableau ci-dessus en fonction de votre grade et de votre échelon.

Ajoutez une éventuelle majoration (tableau ci-contre.)

Cotisation temps partiel :
Part nationale + part départementale proportionnelle au temps de service soit :
$74 + [(cotisation - 74) \times \text{quotité de service}]$

Cotisations Particulières

PE1	36
PE2	87
AE / AVS / EVS	44
Congé ss solde congé parental	87

Cotisations Retraités

Instit	114
P.E.	120
P.E. HC	131

Bulletin d'adhésion au SNUipp 73 (2009/2010) (à remplir très précisément. Merci)

M. Mme Melle Prénom :

Nom JF : Date nais :/...../..... Courriel :

Adresse perso :

Tél. :/...../..... Mobile :/...../.....

Ecole/Collège : Adresse :

Situat Administ précise : Dir, Adj, PEGC, PRAS E ou G, Psy, CLIS, Educ, TRB, ZIL, MAD, Retraité, AE, etc. →

Elém. Mat. = *Définitif* *Provisoire* = *Insttit* PE PE hors classe = PEGC PEGC hors classe

Date de sortie d'IUFM **01/09/.....** Echelon actuel : Temps part. :% **Cotisation : Euros**

chèques (*datés du même jour*) - 1 3 5 - prélèvement reconductible 10 mensualités de septembre à juin

Chèque(s) à l'ordre du SNUipp Savoie

(à renvoyer à SNUipp, Maison des Syndicats, 77 rue A. Croizat, 73000 CHAMBERY)

(remplir très précisément l'imprimé ci-dessous)

(L'abonnement au bulletin "ACTEURS" est inclus dans la cotisation)

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat National Unitaire des instituteurs, des professeurs d'école et des pegc.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

Date :/...../..... Signature :

PRELEVEMENT : REMPLISSEZ ET SIGNEZ LES DEUX PARTIES DE L'IMPRIME SANS LES SEPARER, EN Y JOIGNANT UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (RIB), POSTAL (RIP) OU DE CAISSE D'ÉPARGNE (RICE)
 RENVOYEZ LES AVEC LE BULLETIN D'ADHESION A **SNUipp, Maison des Syndicats, 77 rue A. Croizat, 73000 CHAMBERY.**

DEMANDE DE PRELEVEMENT La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR			DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER		
COMPTE A DEBITER			NOM ET ADRESSE DU CREANCIER		
ETABL	CODES GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB	SNUipp 77 rue Ambroise Croizat 73000 CHAMBERY	
UUUUU	UUUUU	UUUUUUUUUUUUUUUUUU	UU		

DATE SIGNATURE

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° D'EMETTEUR NATIONAL 401507

N° D'EMETTEUR INTERNE 002027

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR			NOM ET ADRESSE DU CREANCIER		
COMPTE A DEBITER			NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER		
ETABL	CODES GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB	SNUipp 77 rue Ambroise Croizat 73000 CHAMBERY	
UUUUU	UUUUU	UUUUUUUUUUUUUUUUUU	UU		

DATE SIGNATURE